AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D80SG-DE Reçu le 29/09/2025 Publié le 29/09/2025

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations

Conseil Communautaire, Séance du : 25 septembre 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs:

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s):

Mesdames, Messieurs: ALBASI Maxime, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques.

Monsieur LE CORRE José procuration à Monsieur ALLEMAND Pierre,

Monsieur LE MANACH Jean-Louis procuration à Monsieur CAMINADE Didier,

Madame TALET Marie-Lou procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,

Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine,

Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,

Madame TORO Viviane procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,

Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe

Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à CONGÉ Marie-Yvonne

Conseillers en exercice: 50 Secrétaire de Séance :

Présents (titulaires et suppléants) : 32

GARGOWITSCH Sophie Pouvoir(s): 12 Votants: 44

N°2025D80SG: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE FUMEL VALLEE DU LOT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE FUMEL ET DE L'HOPITAL DE PENNE D'AGENAIS

Monsieur le Président expose que des représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont désignés règlementairement dans les conseils de surveillance des établissements publics de santé (Loi HPST, Code de la Santé Publique).

AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D80SG-DE Reçu le 29/09/2025 Publié le 29/09/2025

Pour le territoire de Fumel Vallée du Lot, les représentants d'EPCI siègent au conseil de surveillance des établissements ci-dessous :

- Centre Hospitalier de Fumel : 1 seul représentant car 9 sièges,
- > Centre Hospitalier de Penne d'Agenais : 1 seul représentant car 9 sièges.

En conséquence, Monsieur le Président propose de procéder à de nouvelles désignations de ses représentants pour les conseils de surveillance des centres hospitaliers de Fumel et de Penne d'Agenais.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire,

1°) - Désigne comme représentants de Fumel Vallée du Lot aux conseils de surveillance :

Pour l'Hôpital de Fumel : Monsieur Didier CAMINADE
Pour l'Hôpital de Penne d'Agenais : Monsieur Gilbert GUERIN

2°) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 25 septembre 2025

La Secrétaire de séance,

Le Président,





Sophie GARGOWITSCH

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 29 septembre 2025

Reçu en Préfecture le : 29 septembre 2025

Publié ou Notifié le : 29 septembre 2025
